

## MÉMOIRE DE L'ACTI PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES FÉDÉRALES DE 2018

### *– Solidifier la place du Canada dans un monde numérique –*

À titre d'association commerciale nationale pour la technologie de l'information et des communications (TIC) du Canada, l'Association canadienne de la technologie de l'information (ACTI) milite pour la création d'une économie numérique robuste et viable au Canada. Plus de 37 000 entreprises canadiennes du secteur des TIC créent et fournissent des biens et des services qui rendent notre société plus productive, concurrentielle et novatrice. Le secteur des TIC emploie près de 600 000 Canadiens et investit 4,6 milliards de dollars par année en R et D, plus que tout autre segment du secteur privé au Canada.

Dans son mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2018, l'ACTI a présenté neuf demandes de nos membres qui, selon elle, aideront à solidifier la place du Canada dans un monde numérique. L'ACTI aimerait avoir l'occasion de présenter ses recommandations au Comité permanent des finances, soit à Toronto, soit à Ottawa, lorsque les audiences auront lieu.

#### **1. ACCÉLÉRER LA DÉDUCTION POUR AMORTISSEMENT POUR ÉLARGIR LES INFRASTRUCTURES DE TIC**

En décembre 2016, le CRTC a établi des cibles minimales ambitieuses en matière de service Internet à large bande – 50 mbits de téléchargement et 10 mbits de téléversement – dans le but de rendre un tel service accessible à 90 % des résidences et entreprises canadiennes d'ici 2021. Le ministre Bains a aussi été chargé d'accroître la couverture de la haute vitesse à large bande.

L'atteinte de ces cibles exigera des investissements importants des entreprises de télécommunication et des fournisseurs d'accès Internet du Canada, des entreprises privées qui font déjà d'importants investissements annuels pour créer, mettre à niveau et maintenir l'infrastructure de base de l'économie numérique.

En vertu du Règlement fédéral de l'impôt sur le revenu, il existe plusieurs classes de biens amortissables liés à l'équipement des réseaux de télécommunications, y compris les réseaux à large bande, chacun ayant un différent taux de déduction pour amortissement (DPA) :

- Catégorie 8 : équipement de radiocommunication (taux de DPA de 20 %)
- Catégorie 42 : fibre optique (taux de DPA de 12 %)
- Catégorie 46 : matériel d'infrastructure pour réseaux de données et de logiciels d'exploitation pour ce matériel (taux de DPA de 30 %)

Pour de nombreuses pièces d'équipement (particulièrement celles visées à la catégorie 46), ces taux ne reflètent pas bien le cycle de vie des produits. De plus, les nouvelles technologies peuvent être

liées à plusieurs catégories de DPA, ce qui crée de la confusion quant à la façon dont il faut bien les classer. Au cours de la dernière année, l'ACTI a rencontré de hauts fonctionnaires fédéraux pour discuter de ces défis et fournir des données probantes aux décideurs.

5090, promenade Explorer, bureau 510, **Mississauga** (Ontario), Canada L4W 4T9 Téléphone : 905-602-8345, Télécopieur : 905-602-8346

220, avenue Laurier Ouest, bureau 1120, **Ottawa** (Ontario), Canada K1P 5Z9 Téléphone : 613-238-4822, Télécopieur : 613-238-7967

**Recommandation — dans le Budget de 2018, l'ACTI recommande ce qui suit :**

- **harmoniser les taux de DPA pour l'équipement de réseautage de télécommunications relevant des catégories 8, 42 ou 46 (ou entre ces catégories);**
- **encourager des investissements continus accrus du secteur privé dans l'infrastructure de TIC et refléter de façon plus exacte les réels coûts d'amortissement en accélérant la DPA à 50 % pour tous les actifs de la catégorie des TIC.**

## **2. INNOVER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA RS-DE**

Dans le Budget de 2017, le gouvernement a annoncé un examen holistique de tous les programmes fédéraux de R et D, y compris le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS-DE), qui génère 4 milliards de dollars de R et D par année.

Au cours de la dernière année, l'ACTI a rencontré des représentants du gouvernement pour promouvoir plusieurs petites modifications au programme de la RS-DE qui, selon nos membres, permettront :

- a) d'encourager les entreprises novatrices à élargir leurs activités;
- b) de créer des mécanismes fondés sur le marché pour encadrer les investissements publics dans la R et D;
- c) d'accroître l'accès au capital de risque.

Parmi les petites modifications précises cernées par l'ACTI, mentionnons les suivantes :

- **Augmentation du soutien** : Récompenser les innovateurs qui ont du succès en réduisant l'épuisement lié à la RS-DE des entreprises en croissance. Les options potentielles incluent les suivantes :
  - démontrer qu'un pourcentage élevé de leurs revenus est généré par les exportations;
  - fournir un plus haut seuil de revenu imposable dans les limites de dépenses liées à la RS-DE;

[www.itac.ca](http://www.itac.ca)

- éliminer le seuil de capital imposable dans la limite des dépenses de RS-DE, puisque les entreprises novatrices ont besoin d'avoir accès à des capitaux.
- **Encouragement de l'innovation axée sur la collaboration :** Permettre aux grandes entreprises d'avoir accès à une portion des crédits non utilisés de RS-DE pour financer de la R et D axée sur la collaboration avec les PME – accroître le capital de risque et fournir aux PME l'accès à des chaînes d'approvisionnement internationales.
- **Encourager les PME à croître grâce à des fusions et des acquisitions :** Encourager les PME à fusionner et créer des entreprises plus grandes et possédant une capacité concurrentielle accrue à l'échelle internationale en créant une « période de latence liée à la RS-DE » de trois à cinq ans durant laquelle les entreprises fusionnées peuvent continuer d'avoir accès aux crédits de RS-DE au taux auquel elles y avaient préalablement accès lorsqu'elles étaient de plus petites entités.
- **Améliorer l'administration de la RS-DE dans le secteur des TIC :** Réduire le fardeau administratif du programme de la RS-DE pour optimiser les fonds afin d'en donner le plus possible au contribuable pour son argent. Les exigences en matière de responsabilisation liée à la RS-DE et les échéances connexes devraient être plus souples pour soutenir les secteurs novateurs dont les cycles de R et D sont plus continus, comme le développement de logiciels.

**Recommandation : L'ACTI recommande au ministère des Finances du Canada et à ISDE de travailler en collaboration avec les experts du secteur des TIC pour promouvoir les rajustements recommandés par l'industrie des TIC en matière de RS-DE.**

### **3. INVESTIR DANS LES RÉSEAUX 5G**

La prochaine génération de réseaux sans fil, appelée 5G, devrait révolutionner la façon dont nous utilisons la technologie et en tirons parti. Si les chercheurs, les entreprises et les entrepreneurs canadiens veulent jouer un rôle dans l'élaboration des technologies et des applications qui tireront parti des capacités des réseaux 5G, le gouvernement fédéral doit agir maintenant et investir dans le développement et le déploiement de nouveaux réseaux, y compris un banc d'essai national 5G.

**Recommandation : Dans le Budget de 2018, le gouvernement devrait attribuer un financement approprié pour construire un**

[www.itac.ca](http://www.itac.ca)

**banc d'essai national et un corridor d'innovation pour les technologies sans fil 5G.**

#### **4. CYBERSÉCURITÉ**

Les cybermenaces constituent un risque de plus en plus grand pour notre économie et notre société. Même si le Forum économique mondial a mentionné que la cybersécurité était l'une des principales menaces pour les entreprises et la stabilité économique du monde, le Budget de 2017 ne contenait pas de stratégie de cybersécurité pour le Canada ni d'investissement connexe.

Le Canada mise sur une solide industrie de cybersécurité possédant une expertise dans de nouveaux domaines comme la cryptographie quantique et l'intelligence artificielle sur lesquelles s'appuiera la prochaine génération de technologies.

**L'ACTI recommande au gouvernement, dans le Budget de 2018, de faire ce qui suit :**

- **Nommer un agent principal de la sécurité de l'information tourné vers l'extérieur pour le Canada qui agira à titre de parrain, de champion et d'agent de liaison de haut niveau entre le public, le milieu des affaires et le gouvernement dans les dossiers liés à la cybersécurité;**
- **Encourager et soutenir l'adoption, par les entreprises, de solutions de cybersécurité surtout parmi les PME;**
- **Mettre au point des programmes de sensibilisation publique fédéraux pour encourager une culture nationale d'hygiène cybernétique;**
- **Centraliser le leadership lié à la cybersécurité au sein du gouvernement fédéral et fournir à Services partagés Canada les fonds nécessaires pour protéger le périmètre cybernétique du gouvernement du Canada ainsi que ses infrastructures essentielles. Le gouvernement devrait aussi accroître les investissements et tenter d'être un modèle en adoptant les dernières innovations cybernétiques;**
- **Investir dans le perfectionnement des talents dans le domaine de la cybersécurité et encourager les étudiants à poursuivre des carrières dans ces**

[www.itac.ca](http://www.itac.ca)

- domaines;
- **Financer les activités de recherche, de développement et de commercialisation des nouvelles technologies de cybersécurité et mettre au point des programmes pour soutenir la croissance de l'industrie canadienne dynamique de la cybersécurité pour tirer parti de l'économie cybernétique mondiale dont la valeur s'élève à 100 milliards de dollars.**

### **5. INTÉGRER UN « POINT DE VUE LIÉ AUX INFRASTRUCTURES INTELLIGENTES » DANS LES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS DANS L'INFRASTRUCTURE**

Les investissements dans les « infrastructures intelligentes », les biens capables de recueillir et communiquer des données et y réagir peuvent représenter de meilleurs investissements à long terme pour les contribuables. Les données générées par les capteurs intégrés dans les biens peuvent permettre d'étayer les calendriers d'entretien et, si on les associe à d'autres ensembles de données, soutenir toute une gamme d'autres fins stratégiques et publiques bénéfiques.

Pour promouvoir l'innovation et des investissements publics à l'épreuve du temps, le gouvernement fédéral devrait demander aux demandeurs de financement de tenir compte des occasions d'intégrer des « technologies intelligentes » dans les nouveaux projets d'infrastructure.

**Recommandation : Dans le Budget de 2018, le gouvernement devrait inclure un « point de vue lié aux infrastructures intelligentes » dans le cadre de tous les investissements fédéraux en infrastructure, y compris les investissements de la Banque de l'infrastructure du Canada, qui exige que les demandeurs évaluent les occasions de tirer parti des technologies connectées et des données connexes dans le cadre du nouveau projet d'infrastructure.**

### **6. INSTITUTIONNALISER LES APPROCHES NUMÉRIQUES À L'ÉCHELLE DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

L'adoption du numérique par le gouvernement fédéral peut accroître la productivité et favoriser l'innovation à l'échelle de

[www.itac.ca](http://www.itac.ca)

l'économie. Le Budget de 2016 incluait plusieurs mesures visant à soutenir la transformation, la modernisation et la numérisation des services fédéraux, comme la création du Service numérique canadien et celle de *Solutions innovatrices Canada*. Ces initiatives intéressantes devraient être élargies.

Tout en apportant des changements transformateurs, il est essentiel pour le gouvernement d'investir continuellement pour assurer le maintien des anciens systèmes et garantir l'intégrité des programmes.

**Recommandation : Dans le Budget de 2018, l'ACTI recommande au gouvernement du Canada de faire ce qui suit :**

- **accroître le financement des expériences numériques. Même si le Budget de 2017 attribuait certains fonds au Secrétariat du Conseil du Trésor afin qu'il fasse des expérimentations numériques dans le cadre de l'initiative Solutions innovatrices Canada, des fonds supplémentaires devraient être réservés à cette fin;**
- **investir dans la transformation des services administratifs : le gouvernement doit investir pour moderniser les services gouvernementaux administratifs de façon à soutenir l'innovation et la numérisation des opérations du gouvernement;**
- **investir dans les talents : le gouvernement fédéral doit faire des investissements pour attirer et perfectionner des employés qualifiés qui pourront diriger et gérer des projets numériques transformateurs.**

## **7. METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS LIÉES À UN PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT DU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE**

Il est connu depuis longtemps que le processus d'approvisionnement fédéral en matière de produits et services des technologies de l'information est un obstacle frustrant qui ralentit les déploiements, mine l'innovation et augmente les coûts pour les gouvernements et l'industrie.

En mars 2017, l'ACTI a réuni des dirigeants principaux du Secrétariat du Conseil du Trésor, de Services partagés Canada et de Travaux publics et Approvisionnement Canada ainsi que plus de 100 experts de l'approvisionnement dans le domaine des TI et

[www.itac.ca](http://www.itac.ca)

d'autres ordres de gouvernement pour discuter des défis et définir ensemble les solutions pour un processus d'approvisionnement du XXI<sup>e</sup> siècle au sein du gouvernement fédéral. Cet événement a été une grande réussite et a permis de formuler un ensemble ambitieux de recommandations, notamment :

- **Innover en ce qui a trait aux contrats, modalités et conditions pour harmoniser le tout avec les normes de l'industrie en mettant l'accent sur l'équité, les limites de la répartition du risque et l'ouverture à la possibilité de négociations avec des soumissionnaires concernant l'accès à des intrants confidentiels;**
- **Prendre en considération les pratiques exemplaires internationales du Royaume-Uni et des États-Unis pour créer un cadre de rendement des fournisseurs, y compris un dépôt central pour examiner le rendement antérieur des fournisseurs;**
- **Mobiliser l'industrie à l'étape de la génération des idées pour s'assurer que les analyses de rentabilisation sont élaborées en fonction d'une bonne compréhension du marché, des nouvelles technologies et des méthodes de prestation, et ce, avant l'établissement des processus d'approvisionnement;**
- **Travailler en collaboration avec l'industrie sur la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de développement socioéconomique qui sera appropriée pour tous les fournisseurs. Accélérer la mise en œuvre de la stratégie afin que les Canadiens puissent en voir les avantages;**
- **Accroître le seuil d'attribution d'un contrat à un fournisseur exclusif conformément aux limites de l'ALENA afin que les petites et moyennes entreprises puissent profiter pleinement des limites admises par le gouvernement;**
- **Travailler en collaboration avec l'industrie pour élaborer et mettre en œuvre un cycle de rafraîchissement annuel du processus d'approvisionnement fédéral afin que, chaque année, le gouvernement évolue et renforce la façon dont il interagit avec l'industrie au sujet de ce qu'il**

[www.itac.ca](http://www.itac.ca)

### achète.

Dans le Budget de 2018, le gouvernement devrait affirmer son engagement à l'égard de la modernisation du processus d'approvisionnement. Un cadre d'approvisionnement du XXI<sup>e</sup> siècle est essentiel à la mission consistant à assurer la prestation des services de façon novatrice à l'intention des Canadiens.

## **8. PERFECTIONNEMENT DES TALENTS**

L'industrie des technologies du Canada – et en fait toute l'économie – carbure aux compétences, aux connaissances et aux capacités des professionnels des TIC. La prospérité à long terme du Canada dépend de la formation de travailleurs qui auront les bonnes compétences pour naviguer dans une économie numérique qui évolue rapidement. À un haut niveau, les Canadiens et leur gouvernement doivent comprendre que la formation dure maintenant toute la vie et accueillir les technologies pédagogiques qui soutiennent le perfectionnement continu des compétences au sein de la population active.

*Le plan pour l'innovation et les compétences* annoncé dans le Budget de 2017 était une mesure importante du gouvernement pour combler un peu plus l'écart en matière de talent dans les TIC au Canada. L'industrie des TIC canadiennes, grâce à la division responsable des talents de l'ACTI, a une longue histoire de travail en collaboration avec les gouvernements, les employeurs et les éducateurs pour inspirer et former la prochaine génération des professionnels des TIC.

Pour que l'on puisse continuer à s'assurer que les talents canadiens répondent aux besoins des employeurs dans le domaine des TIC, l'ACTI demande la prise des mesures suivantes dans le Budget de 2018 :

- **créer un programme d'intervention rapide pour concevoir et lancer des nouveaux programmes d'études supérieures professionnelles dans le domaine des TIC à la lumière des nouvelles technologies demandées, par exemple, en intelligence artificielle/apprentissage machine, cybersécurité et systèmes de mobilité intelligents;**
- **en plus d'encadrer et de promouvoir les STIM, le gouvernement doit travailler en collaboration avec**

[www.itac.ca](http://www.itac.ca)



les éducateurs, l'industrie et les parents pour informer les étudiants et les inspirer à poursuivre une des très nombreuses carrières liées aux TIC. Il faut intégrer l'information qui permet de cibler précisément les femmes, les Autochtones et tous les étudiants qui présument que les TIC ne sont pas pour eux;

- lancer un projet pour assurer un leadership mondial dans les technologies et les données associées au marché du travail lié aux TIC. Tirer parti des capacités du secteur des TIC, comme les technologies de l'information de pointe (p. ex. les analyses fondées sur l'intelligence artificielle) et les médias sociaux (p. ex. réseaux sociaux professionnels).

L'ACTI a préparé des propositions chiffrées détaillées pour chacune de ces recommandations sur lesquelles nous espérons pouvoir travailler davantage en collaboration avec des représentants du gouvernement fédéral.

## **9. SOUTENIR L'INNOVATION NUMÉRIQUE DANS LA PRESTATION DES SOINS DE SANTÉ ET EN ASSURER LA DURABILITÉ**

Les technologies numériques offrent certaines des meilleures occasions d'améliorer l'efficacité, l'efficacité, la sécurité et l'inclusivité de notre système de santé. Même si le gouvernement fédéral soutient régulièrement des projets pilotes liés à l'informatique et la santé en collaboration avec les provinces, ce genre de financement est rarement durable.

La télésanté est l'une des façons les plus transformatrices dont la technologie peut influencer sur nos collectivités. Les avantages liés aux services de télésanté profitent aux Canadiens en milieu urbain en offrant une solution de rechange pratique et efficace aux points de contact traditionnels avec des professionnels de la santé.

**Recommandation : L'ACTI recommande que, dans le Budget de 2018, le gouvernement transfère des fonds supplémentaires pour soutenir l'innovation numérique dans le domaine des soins de santé et en assurer la durabilité, y compris des fonds associés à l'Inforoute Santé du Canada visant précisément à mettre au point de nouvelles occasions de télésanté et en assurer la durabilité.**

[www.itac.ca](http://www.itac.ca)

---

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Andre Leduc, vice-président des Relations gouvernementales et des Politiques, à [aleduc@itac.ca](mailto:aleduc@itac.ca); ou David Messer, vice-président des Politiques, à [dmesser@itac.ca](mailto:dmesser@itac.ca).